

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

23 mars 1995 – n° 1207
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Réformer la démocratie

Voilà que l'on reparle des droits populaires, en bien comme en mal. En bien: c'est un acquis démocratique fondamental que le monde nous envie; pas touche donc, ou même à développer encore. En mal: objets de tous les abus de la part des puissances d'argent et des minorités agissantes; à limiter d'urgence ou, dit avec les précautions d'usage, à ramener à l'essentiel. En arrière-plan de ce débat, une mise à jour des droits populaires annoncée dans le cadre de la révision totale de la Constitution fédérale, promise pour 1998. A vrai dire, si on en considère la genèse, la démocratie directe s'est imposée avec peine et progressivement au niveau fédéral. Mais aujourd'hui, les droits populaires, même s'ils n'attirent pas les foules aux urnes, sont considérés comme l'un des piliers de nos institutions, l'un des éléments centraux de l'identité helvétique. Simultanément, ils ont toujours irrité une partie de la classe politique, qui ressent cette irruption du souverain dans le processus de décision comme une concurrence inopportune, une perturbation. Dernière illustration de cette irritation, la tentative du parlement d'empêcher les initiatives à effet rétroactif (Rothenturm, Suisse sans F/A 18) qui mettent en question des décisions en principe réservées au législateur.

Le débat sur d'éventuelles réformes est rendu difficile par cette mutuelle méfiance. D'où la nécessité d'éviter les escarmouches de détail – relèvement du nombre des signatures, obligation d'apposer sa signature dans un local officiel, par exemple – et de repenser les droits populaires globalement.

C'est de loin le référendum obligatoire qui mobilise le plus souvent le corps électoral, avec une progression impressionnante du nombre des votations depuis 1950. Conçu à une époque où la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons penchait clairement en faveur des seconds, ce droit représentait alors clairement une concession aux vaincus du Sonderbund, une garantie contre les prétentions excessives de l'Etat central. La situation est aujourd'hui différente; les problèmes à résoudre exigent plus la coopération que la

confrontation entre Berne et les cantons. Une nouvelle répartition des compétences, plus souple, éviterait de consulter automatiquement le souverain sur des questions souvent de peu d'importance.

Le référendum facultatif fut l'arme privilégiée des conservateurs pour contester – avec succès – l'hégémonie radicale. Il est maintenant l'instrument de combat des contestataires de tous bords, parfois unis pour des motifs diamétralement opposés. En cas de succès, il oblige à reprendre à zéro les travaux législatifs, d'où une perte de temps considérable et une prime aux partisans du statu quo. Première possibilité de réforme: lorsque le domaine est fortement contesté, le parlement pourrait proposer plusieurs variantes de solution. Autre piste qui tient compte du fait que la loi a changé de nature, qu'elle dit peu sur les effets qu'elle produira: plutôt que de se battre sur des idées préconçues, déplaçons le débat sur l'appréciation des résultats obtenus. C'est le référendum abrogatoire, qui permet de modifier ou de supprimer une législation après un certain délai d'application.

L'initiative populaire législative éviterait d'exprimer des demandes au niveau constitutionnel, là où elles n'ont rien à faire. Economie de temps et de procédure. Quant aux traités internationaux, il s'agit de trouver une solution moins ambiguë que celle qui prévaut aujourd'hui et qui garantisse à la fois un droit de regard populaire et une capacité d'action suffisante de la Suisse.

Une réforme des droits populaires ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les autres institutions, parlement et gouvernement. C'est une erreur de croire que la démocratie directe ne peut se conjuguer qu'avec des autorités faibles. Au contraire, dans une société de moins en moins structurée par des clivages idéologiques explicites, la participation intense du peuple exige des points de repères clairs, des intentions affirmées, ne serait-ce que pour que les citoyens puissent s'y opposer.

JD

L'impôt sur les grandes fortunes

CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ

Valais:

Une motion a été déposée, demandant l'instauration d'un tel impôt qui devrait représenter le 2% de l'impôt cantonal sur le revenu et le 6% de l'impôt cantonal sur la fortune.

Fribourg:

Une initiative populaire touchant les personnes physiques et morales a été déposée. Sur les revenus excédant 80 000 francs et la fortune excédant 200 000 francs. Un décret prévoit le prélèvement d'une contribution de solidarité, sur les impôts cantonaux des années 1993 à 1995.

Neuchâtel:

Un projet de loi prévoyant d'augmenter l'impôt sur la fortune a été examiné par le Grand Conseil qui en a proposé le rejet. Ce texte a été transformé en initiative populaire. En outre, un décret limité dans le temps assujettit tous les contribuables au versement d'un impôt complémentaire équivalant à 2% de l'impôt direct cantonal. Ce décret a été reconduit jusqu'à fin 1995.

Genève:

Deux initiatives ont abouti. L'une frappe le capital et le bénéfice net imposable des personnes morales. Les recettes dégagées seront affectées à la création d'emplois. L'autre concerne les personnes physiques. La contribution est prélevée dès que leur fortune excède 500 000 francs. Les sommes obtenues devront être versées à un fonds créé pour subvenir à des tâches de solidarité. En discussion au Grand Conseil à l'heure de la mise sous presse de DP.

Notons que toutes ces initiatives ont une portée limitée dans le temps.

(ag) En période de chômage lourd, est-il légitime que l'Etat demande aux plus aisés de ses contribuables un apport supplémentaire? Par divers canaux (initiative populaire ou parlementaire), la question est posée dans presque tous les cantons romands. Elle l'a été à Zurich, mais écartée par le peuple à une majorité forte de 73%.

La surcharge des comptes cantonaux en période de récession est évidente pour les dépenses sociales. Dans un exposé des motifs, le Conseil d'Etat vaudois donne des chiffres impressionnants. De 1990 à 1993, le nombre des chômeurs a passé de 2365 à 21 832. Cela on le savait. Mais lorsqu'ils ont épuisé leurs droits à l'assurance-chômage, ils sont pris en charge par l'aide cantonale appelée «Bouton d'Or». Là aussi, de 1990 à 1993, les chiffres décuplent de 3 à 30 millions de francs, puis ils continuent à progresser de manière extraordinaire. 48 millions sont portés au budget de 1995. Il serait facile de poursuivre la démonstration avec d'autres comptes. Il y a corrélation évidente; récession signifie: prise en charge accrue par l'Etat.

Dans une telle situation, il n'est pas simpliste (les riches paieront) de demander aux plus aisés une contribution modeste, ne touchant pas leur train de vie et qui corresponde au surcoût des dépenses sociales. Le groupe d'étude nommé par le Conseil d'Etat, de caractère politique, où le représentant de la gauche était fortement minoritaire, l'avait admis et proposait au gouvernement avec sagesse un contre-projet.

Le Conseil d'Etat, lui, ne veut pas de cette mesure, qui aurait pu être temporaire et se fondre ensuite dans des réformes moins ponctuelles. Il l'écarte au nom – c'est la même tactique depuis quatre ans – des études qu'il va entreprendre en matière d'économie, de nouvelle politique sociale et de fiscalité.

Cela donne des généralités du genre: «Le Conseil d'Etat mène donc actuellement une réflexion de fond conduisant à la définition d'un nouveau contrat social, garant du maintien de la solidarité entre tous les citoyens». Quant aux mesures fiscales à venir, elles impliquent l'application de la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale. La fortune sera touchée. Selon une évaluation, la suppression de l'abattement de 20% sur l'estimation fiscale des immeubles rapportera 16 millions, la suppression de la déduction pour actions vaudoises 10 millions, et la suppression de la déduction pour l'épargne 17 millions. Rien n'aurait empêché de mettre en vigueur immédiatement ces mesures.

Le Conseil d'Etat affiche une autre priorité: «présenter dans un premier temps des mesures d'économie de fonctionnement et

de réorganisation administrative, puis adapter dans un second temps les prélèvements fiscaux à la situation financière telle qu'elle résultera de cet effort d'économies».

Il faut simplement remarquer que l'ampleur des économies envisagées fait qu'elles ne seront pas simplement administratives et de fonctionnement. Beaucoup, au sens large du terme, «paieront». Le problème est donc celui de la répartition de l'effort et des sacrifices. En refusant la simultanéité, le Conseil d'Etat préjuge de cette répartition.

Mais surtout le Conseil d'Etat et le Grand Conseil oublie les exigences de l'article 48 de la Constitution, dont on rappellera la teneur.

«Le déficit ressortant du compte de pertes et profits est prélevé sur le fonds de réserve spécial. A ce défaut, il doit être couvert par des ressources nouvelles dans le plus prochain exercice. Est réservé le temps de guerre ou de crise économique grave.» L'année 1995 correspond-elle toujours aux critères de la crise économique qui a permis jusqu'ici d'éluider l'obligation constitutionnelle? Et le texte est clair: il n'exige pas, sans l'exclure évidemment, un retour à un budget équilibré grâce à des économies supplémentaires, il précise: «ressources nouvelles». Le canton de St-Gall¹ connaît une disposition de même nature encore plus contraignante. Lui, il l'applique. ■

¹ Le canton de St-Gall connaît une disposition constitutionnelle qui requiert l'équilibre budgétaire (art. 55). La loi sur les finances le précise. Dans une pratique constante, une marge déficitaire qui correspond seulement au 3% des recettes fiscales est admise. Cela correspond à 18 millions en 1994. Le déficit ne peut pas être transféré au bilan; il est reporté au budget de l'année suivante. (Commentaire Vreni Spoerry in *Mélanges*, offert à François Couchepin, janvier 1995).

PARLEMENT

Ce temps si précieux

(jd) Vingt minutes d'interruption du débat parlementaire pour accueillir le président chilien Eduardo Frei, c'est, pour certains députés, du temps perdu. Alors, on ne daigne pas se lever pour saluer l'entrée de l'hôte, ni applaudir ses propos, pourtant louangeurs pour notre pays, et l'on n'hésite pas à poursuivre la lecture des journaux. Pour d'autres, à gauche et chez les Verts, il n'y a pas non plus de temps à perdre: c'est l'occasion de brandir des pancartes rappelant les 2000 personnes que la dictature militaire a fait dispa-

La pomme de discorde

L'extrême-gauche, celle qui aime à se qualifier de combative, ne veut rien entendre d'une réforme de l'administration inspirée des principes de la nouvelle gestion publique (voir le tiré à part «Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat»).

(jd) Déjà le POP vaudois s'était distingué, à l'occasion du débat organisé à Lausanne par notre hebdomadaire, *Atag, Ernst & Young* et le *Journal de Genève-Gazette de Lausanne*, en distribuant un tract caricaturant la nouvelle gestion publique, un texte révélateur d'une complète incompréhension du sujet plus que de l'humour de ses auteurs. Alors même que le secrétaire général de la mairie communiste de Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, lors de ce même débat, présentait devant un parterre de notables bourgeois interloqués le bilan positif et combien stimulant de la modernisation administrative conduite dans sa ville depuis une dizaine d'années.

En ville de Genève, les socialistes demandent maintenant par voie de motion que ces principes (gestion par objectifs et enveloppes budgétaires notamment) soient appliqués sans tarder à certains services municipaux, à titre expérimental. Une expérience qui a déjà débuté à Berne, sous l'égide d'une municipalité de gauche. Rappelons que la ville de Genève est également dirigée par un exécutif de gauche. Or l'initiative socialiste a soulevé l'ire des alliés communistes, qui ont catégoriquement rejeté cette proposition «de droite et même d'extrême-droite», finalement renvoyée en commission par la gauche rose-verte et les voix bourgeois-

ses. Quant à «SolidaritéS», le dernier-né de l'extrême-gauche romande, il ne voit dans la nouvelle gestion publique qu'un «reaganothatchérisme repeint en façade». Si l'on ajoute que Dominique Föllmi, le candidat démocrate-chrétien au Conseil administratif de la capitale genevoise, a fait du «New Public Management» le fer de lance de sa campagne électorale, on a fait le tour de la zizanie politique régnant au bout du lac à propos de la nouvelle gestion publique.

Quelle défense du service public?

Alors, les socialistes, et les écologistes avec eux, sont-ils tombés dans le panneau du néolibéralisme et l'extrême-gauche constitue-t-elle le dernier rempart du service public? Cette dernière, bien sûr, cherche à accréditer cette idée en refusant toute diminution des prestations et en revendiquant une augmentation des effectifs de l'administration. Une position on ne peut plus défensive et conservatrice.

Les partisans de la nouvelle gestion publique sont-ils pour autant des progressistes? La méfiance est de mise, car sous cette appellation se cachent les intentions les plus diverses, y compris celles de réaliser des économies en sabrant dans les prestations, un point c'est tout. Or la nouvelle gestion publique déborde largement le cadre étroit de l'équilibre budgétaire qui fascine la droite et révulse l'extrême-gauche. Elle peut certes contribuer à réaliser des économies en affectant de manière plus efficace les deniers publics. Mais tel n'est pas son objectif premier.

La nouvelle gestion publique vise à adapter l'action de l'Etat aux exigences de la société contemporaine. Par une administration plus responsable, plus préoccupée par les besoins qu'elle a à satisfaire et par les coûts de ses prestations; par des autorités exécutives et législatives plus attentives à définir des priorités, à fixer des objectifs et à contrôler leur réalisation; et par une meilleure prise en compte des demandes des usagers.

Bien plus qu'une simple méthode d'organisation imposée par des techniciens, la nouvelle gestion publique peut revaloriser à la fois l'action politique, l'activité administrative et le rôle des usagers et des groupes sociaux.

Domage qu'une coalition de gauche, qui ambitionne d'obtenir la majorité aux prochaines élections municipales, ne puisse s'unir sur un thème réformiste par excellence. Aujourd'hui, la révolution semble se contenter du statu quo. ■

New Public Management Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat

Le tiré à part de la série d'articles parus dans *DP* en 1994 peut être commandé à *DP* au prix de frs. 12.- plus port. Ces textes sont inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector* et ont été réunis en une brochure: *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat*, éditée par *Domaine Public*.

Commande par écrit à la rédaction de *Domaine Public*, case postale 2612, 1002 Lausanne, par télécopie au 021/312 80 40 ou par téléphone au 021/312 69 10.

tes, qui ont catégoriquement rejeté cette proposition «de droite et même d'extrême-droite», finalement renvoyée en commission par la gauche rose-verte et les voix bourgeois-



raître et dont on est toujours sans nouvelles; tout comme l'auraient fait des militants sans voix, et sans avoir même tenté de prendre directement contact avec le président chilien. La goujaterie ne connaît pas les frontières politiques.

Une semaine plus tôt, en consacrant trois heures à débattre de l'augmentation du montant des amendes d'ordre en matière de circulation routière, le Conseil national a illustré l'ampleur et la gravité de sa tâche. Et il compte bien remettre ça à l'occasion, puisqu'une majorité a refusé de déléguer cette compétence au Conseil fédéral. Qui a dit que le parlement est surchargé? ■

Histoire politique de la tête de veau

TÊTE DE VEAU GRILLÉE

Faites ficeler la demi-tête de veau par votre boucher. Mettez-la à cuire dans une marmite d'eau froide, avec 1 c. à soupe de farine.

Amenez-la à ébullition et écumez soigneusement.

Ajoutez du sel, du poivre en grains, quelques clous de girofle et un bouquet garni. Laissez cuire à petit feu pendant 3 h.

Lorsque la tête est cuite et presque fondante, sortez-la délicatement du bouillon et laissez-la tiédir.

Puis, coupez-la en quatre morceaux. Essuyez-les dans un linge, roulez-les dans la farine, trempez-les ensuite dans l'œuf battu et dans la panure (en ayant bien soin d'en mettre partout).

Disposez les morceaux dans un plat à gratin beurré, posez sur chaque morceau une noix de beurre et mettez à four moyen (220°) jusqu'à belle coloration.

Avant de servir, arrosez de quelques gouttes de jus de citron et d'un peu de beurre noisette.

REPÈRES

CROC, Centre romand pour la coordination du compostage décentralisé, Bio-Eco Conseils, Le Château, 1034 Cossonay-Ville.

Coût du compostage décentralisé (familles/quartier: auto-organisation):

- au départ, 10 à 20 francs par hab./an puis 5 à 10 francs.

Coût du compostage centralisé (commune: nécessite une importante infrastructure):

- de 70 à 150 francs la tonne.

(ag) Pour railler le ralliement à Jacques Chirac de quelques courtisans mitterrandistes, Edouard Balladur lança cette formule: «La gauche caviar découvre la tête de veau». Allusion au solide appétit du maire de Paris et à son goût pour la cuisine du terroir.

Edwy Plenel, dans *Le Monde*, a rappelé que la tête de veau était liée à une vieille tradition républicaine des banquets. Le 21 janvier, on commémore «de façon citoyenne» la mort de Louis XVI, qui perdit sa tête place de la Révolution le 21 janvier 1793. Par humour noir et régicide, le plat servi est une tête de veau.

Gustave Flaubert, lui, en fait une tradition d'origine anglaise. Il avait constitué tout un dossier sur le sujet et la tête de veau est un des motifs de *l'Education sentimentale*. On appréciera dans le contexte actuel cette scène:

«— Citoyens, dit alors Compain, citoyens!

Et, à force de répéter: «Citoyens», ayant obtenu un peu de silence, il appuya sur la tribune ses deux mains rouges, pareilles à des moignons, se porta le corps en avant, et,

clignant des yeux:

– Je crois qu'il faudrait donner une plus large extension à la tête de veau.

Tous se taisaient, croyant avoir mal entendu.

– Oui, la tête de veau.

Trois cents rires éclatèrent d'un seul coup». En fin de roman est donnée l'explication suivante: les royalistes anglais célébraient le 30 janvier (début du procès de Charles I^{er}). Pour parodier cette cérémonie commémorative, «les Indépendants fondèrent un banquet annuel où l'on mangeait des têtes de veau, et où l'on buvait du vin rouge dans des crânes de veau en portant des toasts à l'extermination des Stuarts. Après Thermidor, des terroristes organisèrent (réd, en France) une confrérie toute pareille».

Depuis, la tête de veau est devenue moins shakespearienne. Elle figure certes en bonne place dans la *Tentative de description d'un dîner de têtes*, de Jacques Prévert.

«Quelques-uns, pour faire rire le monde, portaient sur leurs épaules de charmants visages de veaux, et ces visages étaient si beaux et si tristes avec les petites herbes vertes dans le creux des oreilles comme le goémon dans des rochers, que personne ne les remarquait».

Et si la tête de veau était aussi balladurienne? ■

ENVIRONNEMENT

Les diplômés du compost

(vb) Vingt diplômés en compostage ont récemment rejoint la volée des vingt-cinq premiers, aptes à transmettre les connaissances de base en compostage dans leur commune, leur quartier, leur immeuble ou leur famille. Ils sont infirmière, chômeur, employé communal, enseignant, chef de la voirie, etc. Cette formation, subventionnée aux deux tiers par l'Office fédéral de l'environnement et par les cantons romands, dure six jours. Des ingénieurs agronomes et des biologistes donnent les cours théoriques; un mémoire, fruit d'une réflexion sur une enquête dans une commune, est réalisé ultérieurement. Le diplôme décerné répond à des normes fédérales; des délégués à l'environnement cantonaux examinent les travaux. Un bureau de consultant en environnement organise le tout, et rédige, avec des bénévoles, un bulletin de liaison des diplômés et autres amis-composteurs.

On parle ici de compostage décentralisé. Entendez le compostage fait chez soi, dans son jardin, son quartier, son préau d'école, chacun utilisant ensuite son propre compost, par opposition au compost dit centralisé – collecte dans la rue et acheminement vers un centre communal.

Avec l'aide d'un conseiller, un quartier –

au plus une centaine de familles – peut ainsi implanter son propre centre de compostage, où chacun apportera déchets de cuisine et déchets de jardin, préalablement broyés. On le comprend, le compostage décentralisé est la solution la moins chère pour récupérer et recycler jusqu'à 30% du contenu de nos poubelles. Avec l'augmentation massive des quantités de déchets, on voit l'enjeu du compost personnel ou collectif.

Très récent en Suisse romande, le tri des déchets compostables nous vient de Suisse alémanique et s'est développé parallèlement à l'introduction des taxes sur les sacs-poubelles; des habitudes écologiques peuvent aussi progresser grâce à l'argument du portemonnaie. Mais l'écologie est également un bon révélateur des différences culturelles. Ainsi les Alémaniques préfèrent soutenir les efforts et les compétences de chacun, font confiance à l'esprit civique de leurs concitoyens, tandis que les Romands privilégient les solutions centralisées, qui ne nécessitent pas d'initiative particulière. Ces comportements très clivés en matière de déchets se remarquent particulièrement dans les cantons bilingues, comme Fribourg et Valais, constate-t-on chez Bio-Eco Conseils (voir marge).

Sur le plan économique, le compostage peut être (modestement) créateur d'emplois. Un chômeur devient formateur à son tour; la demande en composteurs ou en broyeurs augmente. Et si de surcroît le compost crée des liens conviviaux... ■

Pareille au même

REPÈRES

Max Gericke ou *pareille au même*, de Manfred Karge, mise en scène Michel Raskine, avec Marief Guittier, Théâtre de Vidy-Lausanne, La Passerelle, jusqu'au 9 avril.

Coproduction La Rose des Vents, Villeneuve d'Ascq, Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E., Le Point du Jour, Lyon.

Créé en 1982 au Schauspielhaus de Bochum. Création française en 1984, par Michel Raskine avec, dans le rôle de Max, déjà, Marief Guittier.

Marief Guittier a fondé en 1969, avec Gildas Bourdet et André Guittier, Le Théâtre de La Salamandre, au Havre, et participé à presque toutes les créations de la compagnie.

(vb) A Lausanne, une pièce exceptionnelle entraîne le spectateur aux frontières du théâtre et de la vie, aux bornes du masculin et du féminin. Cette transgression heurte quelques rares personnes, qu'on entend râcler des pieds sous leurs sièges. Les autres regardent, pénétrés, le visage et le corps de la comédienne, dont tout signe féminin a été gommé, pour interpréter Max Gericke, grutier.

L'histoire est tirée d'un fait divers qui inspire Brecht, ainsi que Manfred Karge, metteur en scène formé à l'école brechtienne dans l'ex-Allemagne de l'Est, qui écrivit ce texte il y a onze ans: une jeune veuve, Ella, occupe le poste de travail de feu son mari, en endossant son identité. Elle/il traversera la crise des années trente, puis la névrose hitlérienne, en simple objet de l'Histoire, essayant de sauver sa peau («bouffe ou crève») et même un peu plus: ce qui lui reste de dignité.

D'entrée de jeu, la scène résonne des roulements de tambours annonceurs. Ella, vêtue en homme, imper, lunettes, chapeau noir, sourcils et cheveux hirsutes, évolue dans un décor qui représente ...une scène de théâtre. Cette mise en abyme, comme des guillemets appuyés, interdit le réalisme. C'est d'expressionnisme qu'on pourrait parler, comme le symbolise le maquillage-masque verdâtre, oreilles rouges, bouche rouge d'Ella.

La compassion n'a pas sa place dans ce monde. Ella l'apprend chaque jour. C'est le règne de la solitude et de l'individualisme. A la guerre comme à la guerre. Pendant 1h20, cette héroïne du commun rejoue sa vie. Raconte comment, après que le cancer a «rongé du dedans» son mari malade, «soutenu par une paire de bretelles», elle prend sa place chez Nagel & Fils, comme grutier. Pour ne pas se retrouver à la rue. «Ceci entraînant cela», Ella-Max dit l'initiation brutale aux bistrotts, le schnaps qui combat la bière en elle («qu'il se couche tard le gosier des hommes»), les jeux de cartes, les plaisanteries grasses, l'urine dans la neige, traçant des croix gammées. Puis viendra l'embrigadement dans les SA («le SA Max Gericke était une femme!», s'écrie Ella), les soupçons («t'es pas juif au moins?» «t'es bien un homme, un vrai? Montre!»), la guerre. Ella apprend comment on se forge une philosophie de survie («ni rouge ni Heil Hitler. Entre les deux»).

Ella/Max est un personnage brut jeté dans les horreurs du siècle; seule sa condition particulière (femme et prolétaire dans un monde d'hommes) guide d'instinct sa fuite ou sa révolte, comme chez la *Geesche* de Fassbinder, dans *Liberté à Brême*. Ella tuera une seule fois, un soldat sur le point de la violer.

A la fin de cet extraordinaire monologue, Ella se dépouille de ses habits d'homme et des rembourrages qui lui font un corps d'emprunt. Sur un sol jonché de canettes de bière,

en sous-vêtements de femme et en godillots noirs, les yeux cernés de rouge, tirant sur une cigarette, Marief Guittier transcende la condition féminine, atteint au genre humain, au genre bafoué. ■

ESPÈCE MENACÉE

Délégué à l'enfance

(jg) La mode est aux délégués: à l'Europe, à la condition féminine, à l'information. Dans le canton de Vaud, une motion propose la création d'un poste de délégué à l'enfance. En Allemagne, de tels postes existent dans des villes et dans certains Länder.

L'environnement urbain est hostile aux enfants. De la circulation à la conception des bâtiments, la Suisse ne prend guère en compte l'existence d'une population de moins de 12 ans. Le délégué à l'enfance interviendrait dans les projets d'aménagement, de transports ou de construction.

Certes, la ville n'a plus rien d'un terrain de jeux. Je m'en suis récemment rendu compte à l'écoute de la bande son de *A bout de souffle*, le premier film de Jean-Luc Godard, tourné à l'orée des années 60. Jean-Paul Belmondo et Jean Seberg courent dans Paris. On entend bien quelques voitures, mais le son dominant est celui d'enfants jouant dans la rue, incongruité totale aujourd'hui.

Si l'on est opposé à la création d'un tel poste, on dira que l'influence du délégué sur les règlements de construction et les plans de circulation risque d'être mince. Mais il est aussi aisé d'affirmer qu'un délégué à l'enfance est indispensable si l'on veut que les enfants puissent se réapproprier le monde, cheminer sans danger pour aller seuls à l'école et qu'un univers enfantin ne doit pas être rétréci à l'espace de l'appartement. Au fond, un délégué à l'enfance devrait rendre à nouveau possible l'illégalité sans grand risque, qui constitue le meilleur de nos souvenirs: les explorations de chantiers entre chien et loup et les parties de gendarmes et de voleurs dans les propriétés privées...

Toutes ces créations de postes de délégués traduisent aussi une certaine inadaptation de nos administrations face aux phénomènes qui ne relèvent pas des découpages traditionnels. Si des délégués à l'Europe ont été mis en place, c'est bien sûr parce que l'Europe ne saurait relever d'un seul département. Il en va de même de la condition féminine ou de l'enfance (encore que la maîtrise des enfants dans l'environnement informatif, par exemple, rendrait plutôt nécessaire la création d'un poste de délégué aux adultes). L'exercice a ses limites. Ces délégués, jeunes universitaires, se retrouvent isolés, sans rôle concret et sans capacité d'action réelle. Alors un délégué à l'enfance, oui, mais avec une vraie compétence, des tâches bien définies et un lien clair avec toutes les administrations concernées. ■

L'INVITÉ DE DP

Négociations bilatérales: céder n'est pas perdre

PIERRE CHIFFELLE

député, municipal à Vevey

Dans le cadre des négociations bilatérales, l'UE met le couteau sous la gorge des négociateurs helvétiques s'agissant des 40 tonnes. Elle exige l'ouverture immédiate pour les convois à destination de notre pays et des concessions significatives à bref délai s'agissant du transit. Comment éviter le risque de bloquer la construction de la «maison commune» en achoppant sur la question de la taille des fenêtres?

La situation de notre pays depuis le rejet de l'EEE et même depuis le vote sur l'initiative des Alpes s'est à ce point péjorée qu'une réflexion, puis une action rapide de fond s'imposent avec une acuité toute particulière. Sans cela, à court terme, l'isolement économique de la Suisse se concrétisera rapidement. En effet, les barrières douanières de l'Union Européenne ajoutées aux fluctuations monétaires faisant du franc suisse une des monnaies refuges constitueront bientôt des obstacles difficilement surmontables pour notre industrie d'exportation.

Il appartient dès lors à la Suisse, qui est en fin de compte demanderesse dans le cadre du processus de négociations bilatérales, de relancer celui-ci de manière psychologiquement spectaculaire en acceptant le plus rapidement possible les revendications de nos partenaires relativement aux 40 tonnes. Pour beaucoup – dont je suis – c'est la mort dans l'âme qu'il faut franchir ce pas. La pesée globale des intérêts sous-jacents y conduit cependant inévitablement. Il convient que la gauche et les écologistes se rendent compte qu'il ne s'agit pas d'aller dans la direction du lobby des camionneurs et des bitumeneurs de tout poil mais bien de donner un signe symboliquement appréciable de notre véritable volonté de négocier, la démarche même de la négociation supposant par définition des concessions significatives de part et d'autre. Au contraire, si la Suisse faisait de cette question un abcès de fixation, il y a fort à parier que cela paralyserait durablement les négociations en cours.

En fin de compte, il ne devrait pas être trop difficile de convaincre les adversaires des 40 tonnes du bien-fondé de cette concession. La plupart d'entre eux ne se recrutent-ils pas parmi ceux qui souhaitent la mise en place d'une politique de la protection de l'environnement réellement opérante et cohérente, qui veulent une protection sociale plus équitable et qui voient dans la réduction de la durée du travail, déjà largement plus avancée au sein de l'Union Européenne qu'en Suisse, la seule solution pour assurer une qualité de la vie satisfaisante, tant sur le plan écologique global que sur le plan économique? C'est bien et seulement au niveau du continent que des solutions efficaces, cohérentes et progressistes à ces problèmes

peuvent être recherchées et adoptées.

Il convient donc que les anciens adversaires des 40 tonnes – dont, encore une fois, l'auteur de ces lignes faisait partie – prennent conscience des avantages à terme d'un rapprochement avec l'Union Européenne, puis d'une adhésion. Ils devront alors bien se résoudre à admettre que le jeu du processus d'intégration mérite bien de brûler cette chandelle pour en allumer de nombreuses autres, à défaut de quoi on condamnerait un processus dont la globalité du résultat sera bien plus profitable que le maintien d'une position rigide sur un aspect tout de même relativement accessoire.

Cela ne signifie pas que les motifs dignes de considération des opposants aux 40 tonnes doivent sombrer dans l'oubli. Il appartient à l'ensemble des pro-européens et en particulier à leur aile rose-verte de prendre leurs bâtons de pèlerin pour convaincre de la nécessité de cette concession. Et pour convaincre notamment du fait que ce n'est pas en restant au bord du terrain que l'on parviendra à obtenir la modification de certaines règles essentielles du jeu. Or, il saute aux yeux qu'une fois mieux intégrée au marché européen la Suisse aura les moyens de convaincre ses partenaires des nombreuses solutions qui existent au niveau européen pour réduire le trafic des poids lourds et les nuisances qu'il engendre.

Savoir aller à Canossa pour construire ensuite les jardins de Babylone, voilà la seule solution pour faire progresser rapidement ce dossier capital. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Pierre Chiffelle

Philippe Abravanel

Composition et maquette:

Valérie Bory,

Françoise Gavillet

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

MÉDIAS

Les téléspectateurs romands qui auraient désiré voir à la Télévision suisse alémanique le club littéraire dirigé par Daniel Cohn-Bendit le soir du 14 février se sont vu infliger une longue séquence sportive, si bien que l'émission littéraire a commencé après 23h30 avec trois quarts d'heures de retard. Elle s'est terminée vers les 1 heure du matin. Bel exemple de la politique culturelle à la SSR. A un certain moment les quatre chaînes helvétiques diffusaient le même match de hockey.

CH-EURO, le bulletin d'information publié par le Bureau de l'intégration du Département des affaires étrangères et du Département de l'économie publique, fête son cinquième anniversaire. Il en profite pour faire peau neuve. La diffusion de ce bulletin bilingue est actuellement de 10 000 exemplaires.

CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ

Les limites de la démocratie

Au cours de la présente session parlementaire, le socialiste zurichois Andreas Gross a plaidé sans succès pour un contrôle judiciaire du suivi parlementaire des initiatives populaires acceptées en votation. Objet de son courroux: la manière trop laxiste avec laquelle les Chambres ont légiféré pour la protection des marais, en application – de mauvaise grâce – de l'initiative de Rothenturm. En Suisse, le parlement est maître du jeu législatif et l'on reste méfiant à l'égard du «gouvernement des juges». Pour Philippe Abравanel, l'Etat de droit impose des limites à l'exercice de la démocratie directe.

PHILIPPE ABRAVANEL
ancien juge cantonal

Les lois fédérales échappent au contrôle constitutionnel. Il s'agit d'une survivance idéologique de l'oligarchie confédérale originaire. Du moment que le peuple a le pouvoir de se prononcer sur toute loi votée par les Chambres fédérales à l'occasion du référendum, et qu'il détient le pouvoir souverain de base, les juges ne sauraient contredire sa volonté.

Ce système est incompatible avec ce qu'on appelle l'Etat de droit, et contraire à la séparation des pouvoirs. Dans l'Etat de droit, il existe une pyramide Constitution – loi – arrêté – ordonnance – décision administrative, chaque degré devant respecter le précédent. Le contrôle de ce respect est confié aux tribunaux, seuls outillés pour l'assurer (et échappant à la propagande, de plus en plus manipulée par des bureaux de relations publiques, accompagnant les campagnes référendaires).

De surcroît, lorsqu'une même matière est régie à deux échelons, et que le Tribunal fédéral doit contrôler la constitutionnalité d'une législation cantonale, par exemple en matière fiscale, cela fait désordre de donner une interprétation différente à la loi fédérale correspondante, qui échappe à ce même contrôle constitutionnel.

Enfin, les accords internationaux ayant une portée supraconstitutionnelle, tels que la CEDH (Convention européenne des droits de l'homme), imposent l'examen de leur compatibilité avec les actes étatiques.

Comment la jurisprudence évolue

Ces situations ont contraint le Tribunal fédéral à des acrobaties juridiques gênantes. Sous l'influence de grands présidents tels qu'André Grisel et Arthur Haefliger, que leur successeur actuel semble vouloir imiter, notre Cour suprême a trouvé des solutions raisonnables et cohérentes.

Le premier pas est franchi à l'occasion d'un conflit entre une règle constitutionnelle et une règle légale. Lorsqu'un journaliste est accusé de diffamation, est-ce le Code pénal ou la garantie de la liberté de la presse qui l'emporte? Dans un cas célèbre, la Cour de cassation pénale a tranché en faveur de la seconde.

Les problèmes de conflit entre législation fédérale et CEDH sont rares, car celle-ci concrétise l'acquis commun minimum des Etats de l'Europe occidentale. Toutefois, il n'est pas douteux que la Convention l'emporte, lors de l'exa-

men d'une violation des droits de l'homme. On se trouve alors dans la situation paradoxale où le juge suisse, empêché d'examiner la constitutionnalité d'une loi fédérale, est contraint de contrôler la compatibilité de cette même loi avec la CEDH. Il en est de même de la compatibilité avec un accord économique entre la Suisse et l'Union européenne, quand bien même le Tribunal fédéral n'a pas toujours respecté la primauté de l'engagement international. Enfin la récente Convention de Lugano, sur l'exécution des jugements étrangers, invite à respecter la jurisprudence de la Cour européenne de Luxembourg.

Des sujets sensibles

Certains ont critiqué l'arrêt du Tribunal fédéral sur les crucifix dans les écoles tessinoises. D'autres celui qui imposait le suffrage féminin à Appenzell Rhodes-Intérieures. Dans le premier cas, le TF avait reçu des autorités politiques un mandat de compétence auquel il ne pouvait se dérober, sous peine de commettre un déni de justice. Dans le second, il a choisi de donner la priorité à la nouvelle norme constitutionnelle affirmant l'égalité des sexes sur l'ancienne, réservant la compétence cantonale. Ceux qui ont crié deux fois contre le «gouvernement des juges» auraient applaudi des décisions contraires. Et notre Cour suprême, si elle était saisie d'un recours fondé sur la CEDH en matière d'avortement, devrait trancher, comme l'a fait la Cour constitutionnelle allemande sur la base de la Constitution. Quoi qu'il en soit, on est loin d'un régime où les juges se substitueraient au pouvoir politique dans les décisions administratives.

Dans un Etat fondé sur le droit, il existe une limite au pouvoir démocratique; c'est l'intangibilité de quelques droits fondamentaux de la personne, comprenant d'ailleurs des droits politiques, et l'organisation républicaine de l'Etat. Les Allemands, après leur sanglante expérience issue du suffrage universel de 1933, l'ont compris en coiffant leur Constitution d'une Loi fondamentale intangible. A supposer que les Chambres fédérales, entraînées par des extrémistes démagogues, votent une loi scélérate que le peuple, trompé par une campagne référendaire richement financée, approuve d'une courte majorité, il est indispensable qu'une autorité judiciaire indépendante rectifie le tir. ■

REPÈRES

Il y a deux façons de contrôler la constitutionnalité des lois: d'une part en les soumettant avant leur promulgation à l'examen d'une Cour constitutionnelle (généralement par la voie du recours), d'autre part en imposant aux tribunaux ordinaires de vérifier qu'une décision concrète est compatible avec la Constitution.

La Suisse connaît les deux voies, pour les lois cantonales et les arrêtés et décisions non parlementaires au niveau fédéral. Mais le pan le plus important échappe au contrôle: celui des lois fédérales, que les articles 113 et 114 de la Constitution fédérale soustraient à l'examen des tribunaux.

Savitzkaya domestique

«*Méthodiquement, je vis avec grand plaisir, légèreté, épouvante.*»

RÉFÉRENCES

Eugène Savitzkaya, *En vie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1995. À signaler aussi la réédition chez le même éditeur de *La Disparition de maman* (1982).

Cela fait presque vingt ans et une quinzaine de livres que, de Liège, Eugène Savitzkaya donne régulièrement à ses lecteurs «des précisions sur l'état de sa chair». *La Traversée de l'Afrique*, *Sang de chien* ou *La Disparition de maman* nous avaient déjà accoutumés à des lieux étranges, des domaines, terrains vagues, bâtisses à la géographie aussi incertaine que l'imaginaire du personnage qui y évoluait. *En vie* explore aujourd'hui un espace plus restreint: la maison du narrateur.

Il y a une énorme réserve symbolique attachée au thème de la «maison» et Savitzkaya en épelle tous les possibles. Le quotidien et ses gestes sont ici déconstruits de façon à faire émerger l'importance des actions les plus banales. Descriptions minutieuses: rituels d'entretien, d'ordre, de nettoyage, de préparation des nourritures. Il s'agit toujours de préserver à l'intérieur la chaleur, la nourriture, la place des objets: la tâche devient démiurgique d'être pareillement détaillée. Voué aux tâches ménagères, le narrateur prend également soin des enfants, Marin et Louise. On pourrait définir cette maison comme un organisme livré à l'entropie, où l'énergie et l'ordre se dégraderaient de manière irréversible sans gestes réparateurs: «Il n'y a pas qu'une seule manière de ranger, mais des milliers, toutes nécessaires pour structurer et baliser l'existence de la maison qui est, bien avant de paraître un agencement de portes, de fenêtres et de murs, un grand système d'alvéoles.»

Écrire, cuire, nettoyer

Ces gestes de restauration, de sauvegarde, le narrateur les accomplit parallèlement à son travail d'écriture dont ils deviennent l'écho. L'écriture se distingue à peine des autres activités, elle est aussi absurde et inévitable que les gestes répétés de la cuisson ou du nettoyage, qui tous ont pour but d'affronter la pourriture – ce livre tient en quelques odeurs insistantes – et la saleté. Ainsi la vaisselle: «Il y a urgence à accomplir cette tâche immédiatement après le repas afin de se préserver de la vision violente et tout à fait antidigestive de la corruption flagrante d'un enchantement. Il faut faire disparaître l'onctuosité et les saveurs avant qu'elles ne se mettent à puer, à noircir et à sécher. Cette tâche ne peut revenir qu'à l'un des mangeurs qui, en un tournemain, évitera le désastre. C'est qu'il faut retourner aux limbes, se donner la chance d'un renouvellement du festin. Après chaque repas, je lave la vaisselle afin de reculer le point de décomposition de la chair et de la grâce.» Chacune des mani-

pulations diurnes est l'occasion d'une question d'ordre métaphysique, mais traitée dans les limites de ce que le corps et la matière peuvent révéler. Le narrateur répond ainsi au «Qui suis-je?» des philosophes: «Né de chair et de chair nourri, ne produisant que de la chair, putride et émouvant, mais connaisseur du feu et dressant le bleu des fumées contre le bleu du ciel, comme des cobras, des cordes à nœuds disparaissant dans les nuages (...)». Cuisiner ou écrire, par exemple, ce n'est que donner forme au lieu habité: «Le cuisinier domestique (...) n'est que le simple transcritteur temporairement culinaire de l'esprit de la maison. Ne lui est demandée que la promptitude réussite, à heure précise, de la transcription. A chacun son rôle. Maître queux, maître d'œuvres, hautes ou basses.» Comment ne pas penser à *Po-lenta* (1980) de Jean-Marc Lovay, où l'obsession ménagère, les gestes de la cuisine, les tissus lavés et séchés dans la hutte, les odeurs, suffisent à assourdir et structurer les angoisses des personnages?

Bonheur et décrépitude

Dans le jardin enfin, le narrateur voit œuvrer de concert le mort et le vif, qui laissent cependant une place au «bonheur»: «Je suis sous le figuier et sous le frêne. Et je vois ce qui va mal et ce qui va de soi. Je suis dans le verger d'herbe fine, tombé parmi mes dépouilles, absolument dépossédé, pourri et sec parmi les pommes pourries et sèches. C'est mon jardin parce que je peux y reconnaître une certaine quantité de signes qui sont autant de proclamations de mon prochain anéantissement et, en attendant, de mon incurie, de ma décrépitude et aussi de mon bonheur. C'est mon jardin parce qu'il est à l'intérieur de moi et qu'il faudra malgré tout que je le rende. Brusquement, tous les signes m'échappent, car j'ai omis de les rafraîchir et de les alimenter.»

Les mots eux-mêmes, les balises de l'expérience, sont régis par une même économie de la survie provisoire. Ils prennent leur place dans le circuit naturel de la composition et de la décomposition. Malgré leur incertitude, leur fragmentation, leur rôle subalterne dans le système domestique, qu'on ne s'y trompe pas, eux aussi maintiennent le corps *en vie*: «Le dragon, mon contemporain, m'a dit que les phrases agissent comme des formules magiques. On les compose vaille que vaille et on les range en pensant qu'elles pourront servir un jour. Commençons par ne parler de rien, nous finirons par tout dire.» ■

Jérôme Meizoz